



ALG/CS

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE CAVALCADE et  
AMENAGEMENT DE LA CIRCULATION DANS LA COMMUNE**  
**N° 01/2017 nomenclature n° 6.1**

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2212-13, L2213-1 à L2213-6 et L2542-1 à L2542-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-2, R411-25 à R411-28, R412-49, R417-1, R417-2, R417-4, R417-10, R417-12, R417-13, R419-9 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des carnavaliers qui assisteront à la Cavalcade à pied organisée par la Commune de Petit-Landau qui aura lieu le samedi 4 mars 2017 entre 14 h 30 et 16 heures et qu'il convient de réglementer la circulation durant cette même période dans les rues empruntées ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** La cavalcade à pied, organisée par la Commune de Petit-Landau, le samedi 4 mars 2017 entre 14 h 30 et 16 heures est autorisée à emprunter :

- Départ : Place du Gal. Rapp ;  
- puis circuit : rue du Moulin, -> rue d'Alsace, -> rue de Lorraine, -> rue de l'Ecole, -> rue de l'Eglise -> rue de Louhans -> rue Saint-Martin, -> rue Séger -> arrivée à la Maison Villageoise.

**Article 2 :** Tous les enfants devront être accompagnés d'un adulte. Les carnavaliers sont invités à se grouper au maximum et à assurer le service d'ordre par eux-mêmes.

**Article 3. :** Durant le déroulement de la cavalcade la circulation sur la voie publique se fera à allure réduite, pour tous les véhicules motorisés ou non, c'est-à-dire, obligation de rouler au pas.

**Article 4. :** La Brigade de Gendarmerie, La Brigade Verte, deux sapeurs pompiers volontaires et des élus municipaux encadreront le défilé.

**Article 5 :** Le secrétaire de Mairie, le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim, la Brigade Verte, le Chef du Corps des Sapeurs Pompiers Volontaires, les élus municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera notifiée au :

- Demandeur : Mme. L'adjointe au Maire Carole TALLEUX  
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim ;  
- la Brigade Verte ;  
- Affichage ;  
- Archives.

Petit-Landau, le 16 février 2017

LE MAIRE :  
Signé : A. LE GAC

Pour ampliation  
Petit-Landau, le 16 février 2017  
Le Maire



A. Le Gac